

Procès-verbal de la séance du Comité des directions de services du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 8 septembre 2020.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* effective au 8 février 2020 et en vertu de l'article 299 de cette même loi, le directeur général, Monsieur Eric Racine assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 octobre 2020.

Sont présents, Mesdames et Messieurs:

Eric Racine	Directeur général
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Lynda Bonneau	Directrice générale adjointe et directrice intérimaire des Services éducatifs
Katherine Plante	Secrétaire générale
Véronique Barbeau	Direction-conseil
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles - projets
François Bergeron	Directeur, service des ressources matérielles - opérations
Anick Héту	Directrice, affaires corporatives et Directrice intérimaire, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
François St-Amand	Directeur, technologies de l'information

Sont absents:

Aucun absent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eric Racine, directeur général, ouvre la rencontre à 11 h 48.

PT2021-029

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté au comité.

Monsieur Eric Racine, directeur général, adopte l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PT2021-030

3.1 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICES DU 24 AOÛT 2020

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte le procès-verbal de la rencontre du 24 août 2020 avec la correction des numéros cités dans le titre (PT1920-124) et dans le corps du texte de la résolution adoptée au point 4.1 *Service de messagerie*.

PT2021-031

3.2 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICES DU 26 AOÛT 2020

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte le procès-verbal de la rencontre du 26 août 2020 tel que présenté.

PT2021-032

3.3 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICES DU 31 AOÛT 2020

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte le procès-verbal de la rencontre du 31 août 2020 tel que présenté.

3.4 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi.

4. POINTS DE DÉCISIONS

PT2021-033

4.1 COMITÉ DE SÉLECTION – PROFESSIONNELS POUR LES PLANS QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI)

Monsieur Mario Beauvais indique qu'un comité de sélection doit être formé pour évaluer les plans et devis. La RARC demande s'il s'agit d'un qualitatif (semblable à homologation de biens). La réponse est négative. On n'est pas en qualification.

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires effective au 8 février 2020* ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires stipulant la fin du mandat des commissaires* ;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret 522-2020 qui modifie l'article 317 la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui prolonge le mandat du Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer ces mêmes fonctions, et ce, jusqu'au 15 octobre 2020, soit à l'entrée en fonction des membres du Conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 8 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT le fait que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MÉES) a octroyé au CSSVDC le PQI 2019-2029 et le PQI 2020-2030 pour la construction de nouveaux établissements scolaires sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de s'adjoindre de professionnels pour la réalisation de ces projets ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des règlements en découlant sur les comités de sélection ;

Il est donc résolu le 8 septembre 2020, par Eric Racine

D'AUTORISER la composition d'un comité de sélection pour le choix des professionnels comme suit :

- deux (2) représentants du centre de services scolaire du Val-des-Cerfs ;
- un représentant externe ;
- un secrétaire du comité de sélection.

DE PROCÉDER à l'appel d'offres requis pour la conclusion de contrats de services professionnels pour les projets de construction des Plans québécois d'infrastructure 2019-2029 et 2020-2030.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

PT2021-034

4.2 GROUPE ÉLECTROGÈNES ET CHAUDIÈRES ÉLECTRIQUES – ÉCOLES SAINTE-CÉCILE ET JOSEPH-POITEVIN

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires ;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret 522-2020 qui modifie l'article 317 la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui prolonge le mandat du Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer ces mêmes fonctions, et ce, jusqu'au 15 octobre 2020, soit à l'entrée en fonction des membres du Conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 8 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer les chaudières et le groupe d'urgence ;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure « Maintien du bâtiment » ;

CONSIDÉRANT le début des travaux pour l'automne 2020 ;

CONSIDÉRANT le fait que le contrat a été octroyé durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le service des ressources matérielles ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des règlements en découlant sur les contrats de services ;

Il est donc résolu le 8 septembre 2020, par Eric Racine

#36-10-02-057
#36-10-02-058

D'OCTROYER à l'entreprise GNR Corbus Inc. de Granby, le contrat de construction (AO 202220) au montant avant taxes de 674 700 \$ pour les groupes électrogènes et le remplacement des chaudières à l'école Sainte-Cécile et à l'école Joseph-Poitevin.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

5. POINTS D'INFORMATION

5.1 POLITIQUE RELATIVE À L'ALCOOL, AUX DROGUES ET AUX MÉDICAMENTS EN MILIEU DE TRAVAIL

Monsieur Eric Racine, directeur général souligne l'obligation de changer la numérotation de la politique pour la PO-33. Considérant l'absence d'impact et l'erreur purement accessoire, le changement sera fait.

PT2021-035

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur Eric Racine, directeur général, clos la rencontre à 11 h 59.

